



# Bulletin Officiel

N° 5416 Mercredi 09 Août 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

2-7

#### EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 »

8-10

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES

11

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE

12-16

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES

17

SIPHAT

18

#### COURBE DES TAUX

19

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

20-21

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2017

- MAXULA PLACEMENT SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-**  
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« AIL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

**Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-**

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT  
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

**Cotation en Bourse**

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

**Cotation en Bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

**But de l'émission :**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

## **Marché des titres**

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de MAC SA [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

**الشركة التونسية للصناعات الصيدلية**

المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلنعقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 09 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,313%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,355%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,397%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,439%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,459%	998,987
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,481%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,524%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,692%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,828%	996,148
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,898%	926,245
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,006%	992,171
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,406%	979,146
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,696%	966,424
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,201
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,492
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,545
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,534
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,731
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,626
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,146
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	933,960
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,683
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,732
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,619
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,056
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,437
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,920
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,885

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,440	168,457		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,839	113,852		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,470	97,480		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,008	15,009		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,617	109,628		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,540	1,541		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,979	108,048		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,006	41,010		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,511	55,516		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,442	117,384		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,224	113,119		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,365	139,535		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,456	518,789		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,878	119,915		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,565	130,642		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,140	140,289		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,213	122,343		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,210	106,445		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,090	154,458		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,183	94,286		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,518	98,576		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,928	151,091		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,938	133,122		
24	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,717	102,833		
25	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,894	103,606		
26	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,162	21,176		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
27	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 284,109	2 281,423		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,036	120,323		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,407	151,317		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,044	165,504		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,799	16,824		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,022	5 321,956		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 253,891	5 252,177		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,621	2,639		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,272	2,285		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,235	1,236		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,105	1,106		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,116		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,117		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,422	116,773		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,174	119,157		
44	FCP MOUASSSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,292	10,229		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,634	106,641
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,733	101,741
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,657	103,667
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,853	100,864
50	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,474	102,486
51	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,657	105,667
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,986	102,999
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,470	100,479
54	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,577	102,582
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,800	100,810
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,640	102,650
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,002	102,012
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,183	105,195
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,580	103,590
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,591	102,600
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,196	101,206
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,834	102,843
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,106	101,118
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,383	102,394
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,955	103,964
66	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,241	101,254
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,414	101,425
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,941	103,951
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,075	101,084

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,456	10,457
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,115	102,127
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,438	102,450
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,512	103,522
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,271	10,272

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,856	58,941
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,328	101,458
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,374	17,358
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,125	289,623
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,436	29,470
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 328,259	2 329,283
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,047	71,952
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,219	54,203
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,282	105,300
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,319	91,335

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,777	10,778
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,545	11,571
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,353	14,383
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,756	12,792
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,775	13,785
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,076	12,082
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,546	146,644
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,061	140,124
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,191	9,182
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,184	102,282
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,602	84,798
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,331	88,573
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,394	97,342
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,533	98,610
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,628	96,533
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,321	10,320

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,818	105,395
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,430	148,280
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,362	105,859
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,748	105,457
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,810	206,179
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,808	185,889
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,827	156,834
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,789	22,517
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,242	145,301
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,171	124,642
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 242,935	9 210,966
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,877	83,815
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	986,893	992,693
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5565,147	5568,076
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5049,451	5064,133
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,171	100,241

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,756	113,241
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 731,948	10 862,149

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **MAXULA PLACEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 20.142.730, un actif net de D : 20.061.563 et un bénéfice de la période de D : 178.508.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 30 juin 2017, 19,64% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 16.813, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 33.442.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>Année 2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	16 174 423	17 180 820	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées		15 973 179	16 133 402	16 740 700
Tires des Organismes de Placement Collectif		201 244	1 047 418	204 994
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 955 081	14 618 591	6 513 042
Placements monétaires	5	3 954 970	14 612 248	6 512 811
Disponibilités		111	6 343	231
<b>Créances d'exploitation</b>	6	13 226	129 205	35 777
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 142 730</b>	<b>31 928 616</b>	<b>23 494 513</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	45 832	111 058	58 955
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	35 335	2 966	9 029
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>81 167</b>	<b>114 024</b>	<b>67 984</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	19 713 399	31 307 266	22 689 797
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		186	306	222
Sommes distribuables de la période		347 978	507 020	736 510
<b>ACTIF NET</b>		<b>20 061 563</b>	<b>31 814 592</b>	<b>23 426 529</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>20 142 730</b>	<b>31 928 616</b>	<b>23 494 513</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	212 448	419 560	225 890	392 042	826 184
Revenus des obligations et valeurs assimilées		205 284	412 396	189 616	355 768	789 910
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 164	7 164	36 274	36 274	36 274
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	29 068	57 056	123 615	211 262	359 747
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		241 516	476 616	349 505	603 304	1 185 931
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(45 832)	(89 312)	(72 711)	(129 912)	(255 228)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		195 684	387 304	276 794	473 392	930 703
<b>Autres charges</b>	13	(5 727)	(11 175)	(8 991)	(16 027)	(31 525)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	8	(16 813)	(33 442)	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		173 144	342 687	267 803	457 365	899 178
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 890)	5 291	44 030	49 655	(162 668)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		171 254	347 978	311 833	507 020	736 510
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 890	(5 291)	(44 030)	(49 655)	162 668
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 840	15 241	(22 091)	(4 175)	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 524	2 524	3 066	4 934	17 463
Frais de négociation de titres		-	-	-	(1)	(1)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		178 508	360 452	248 778	458 123	939 812

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>178 508</u>	<u>360 452</u>	<u>248 778</u>	<u>458 123</u>	<u>939 812</u>
Résultat d'exploitation	173 144	342 687	267 803	457 365	899 178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 840	15 241	(22 091)	(4 175)	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 524	2 524	3 066	4 934	17 463
Frais de négociation de titres	-	-	-	(1)	(1)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(635 701)</u>	<u>(635 701)</u>	<u>(978 397)</u>	<u>(978 397)</u>	<u>(978 397)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(91 389)</u>	<u>(3 089 717)</u>	<u>6 039 789</u>	<u>10 920 413</u>	<u>2 050 661</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	10 031 069	21 759 275	27 987 393	42 270 540	61 313 167
- Régularisation des sommes non distribuables	8 492	13 687	22 187	25 870	46 795
- Régularisation des sommes distribuables	310 703	762 788	1 025 792	1 529 563	2 040 511
<b>Rachats</b>					
- Capital	(10 114 074)	(24 753 781)	(22 134 546)	(31 698 797)	(59 391 077)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 677)	(13 344)	(19 361)	(22 435)	(51 052)
- Régularisation des sommes distribuables	(318 902)	(858 342)	(841 676)	(1 184 328)	(1 907 683)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u>(548 582)</u>	<u>(3 364 966)</u>	<u>5 310 170</u>	<u>10 400 139</u>	<u>2 012 076</u>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	20 610 145	23 426 529	26 504 422	21 414 453	21 414 453
En fin de période	20 061 563	20 061 563	31 814 592	31 814 592	23 426 529
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	197 056	226 064	253 974	206 883	206 883
En fin de période	196 229	196 229	312 381	312 381	226 064
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>102,235</u>	<u>102,235</u>	<u>101,845</u>	<u>101,845</u>	<u>103,628</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>0,86%</u>	<u>1,80%</u>	<u>0,75%</u>	<u>1,58%</u>	<u>3,30%</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017, à D : 16.174.423 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>15 563 704</b>	<b>15 973 179</b>	<b>79,62%</b>
<b><u>Obligations des sociétés</u></b>		<b>4 657 696</b>	<b>4 787 314</b>	<b>23,86%</b>
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	30 143	0,15%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	150 000	158 040	0,79%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	118 162	122 462	0,61%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	122 397	0,61%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	82 878	0,41%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	163 314	0,81%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 547	0,07%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	207 915	1,04%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	30 808	0,15%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	317 428	1,58%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	38 230	0,19%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	66 314	0,33%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	247 655	1,23%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 368	0,10%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	61 906	0,31%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	150 000	158 309	0,79%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	215 317	1,07%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	120 322	0,60%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	161 210	0,80%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	24 163	0,12%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	218 591	1,09%

Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	165 902	0,83%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	203 269	1,01%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	30 458	0,15%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	107 858	0,54%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 586	0,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	83 327	0,42%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	40 942	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	120 000	122 918	0,61%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 404	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	310 155	1,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	150 052	0,75%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	201 617	1,00%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	204 043	1,02%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	202 956	1,01%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	150 000	156 400	0,78%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	43 857	0,22%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	120 253	0,60%
<b>Emprunt National</b>		<b>229 445</b>	<b>229 871</b>	<b>1,15%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	80 119	0,40%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	87 634	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	62 118	0,31%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>10 676 563</b>	<b>10 955 994</b>	<b>54,61%</b>
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	507 902	2,53%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	204 937	1,02%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	201 322	1,00%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	700 754	3,49%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 051 636	5,24%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	901 219	4,49%

BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	795 757	3,97%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	737 371	3,68%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	505 862	2,52%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	985 531	4,91%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	492 773	2,46%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	883 298	4,40%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	691 474	3,45%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 311 205	6,54%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	984 953	4,91%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>201 446</b>	<b>201 244</b>	<b>1,00%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	201 244	1,00%
<b>Total</b>		<b>15 765 150</b>	<b>16 174 423</b>	<b>80,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>80,30%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 3.954.970 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>3 244 218</b>	<b>3 256 789</b>	<b>16,23%</b>
Banque Nationale Agricole		3 244 218	3 256 789	16,23%
<b>Billet de trésorerie</b>	<b>700 000</b>	<b>693 177</b>	<b>698 181</b>	<b>3,48%</b>
SOMOCER au 16/07/2017 au taux de 7,4%	<b>700 000</b>	693 177	698 181	3,48%
<b>Total général</b>		<b>3 937 395</b>	<b>3 954 970</b>	<b>19,71%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>19,63%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à D : 13.226 contre D : 129.205 au 30 juin 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	13 187	129 125	35 740
Autres	39	80	37
<b>Total</b>	<b>13 226</b>	<b>129 205</b>	<b>35 777</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à D : 45.832 contre D : 111.058 au 30 juin 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Maxula Bourse	30 725	87 092	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt)	9 064	14 380	11 659
Banque Nationale Agricole (distribution)	6 043	9 586	7 773
<b>Total</b>	<b>45 832</b>	<b>111 058</b>	<b>58 955</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 35.335 contre D : 2.966 au 30 juin 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 697	2 692	2 102
TCL	196	274	254
Retenu à la source à payer	-	-	6 673
Contribution conjoncturelle (*)	33 442	-	-
<b>Total</b>	<b>35 335</b>	<b>2 966</b>	<b>9 029</b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 16.813, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 33.442.

### **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2017, se détaillent comme suit :

#### **Capital 31-12-2016**

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	21 759 275
Nombre de titres émis	216 793
Nombre d'actionnaires nouveaux	302

#### **Rachats effectués**

Montant	(24 753 781)
Nombre de titres rachetés	(246 628)
Nombre d'actionnaires sortants	(334)

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 524
Régularisation des sommes non distribuables	343
Frais de négociation de titres	-

#### **Capital au 30-06-2017**

Montant	19 713 399
Nombre de titres	196 229
Nombre d'actionnaires	468

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 212.448 pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2017 contre D : 225.890 à l'issue de la même période close le 30 juin 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	70 384	143 608	83 910	162 024	325 311
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	134 900	268 788	105 706	193 744	464 599
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	7 164	7 164	36 274	36 274	36 274
<b>TOTAL</b>	<b>212 448</b>	<b>419 560</b>	<b>225 890</b>	<b>392 042</b>	<b>826 184</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2017 à D : 29.068 contre D : 123.615 à l'issue de la même période close le 30 juin 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	12 642	18 561	28 676	50 494	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	59 270	87 841	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	16 426	37 172	35 669	72 927	109 990
<b>TOTAL</b>	<b>29 068</b>	<b>57 056</b>	<b>123 615</b>	<b>211 262</b>	<b>359 747</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 juin 2017 à D : 45.832 contre D : 72.711 à l'issue de la même période close le 30 juin 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Commission de gestion	30 725	59 874	48 745	87 092	171 103
Commission de dépôt	9 064	17 663	14 380	25 692	50 475
Commission de distribution	6 043	11 775	9 586	17 128	33 650
<b>Total</b>	<b>45 832</b>	<b>89 312</b>	<b>72 711</b>	<b>129 912</b>	<b>255 228</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2017 à D : 5.727 contre D : 8.991 à l'issue de la même période close le 30 juin 2016, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Redevance du CMF	5 121	9 979	8 124	14 515	28 517
TCL	605	1 193	862	1 500	2 982
Autres	1	3	5	12	26
<b>Total</b>	<b>5 727</b>	<b>11 175</b>	<b>8 991</b>	<b>16 027</b>	<b>31 525</b>

### Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**  
**FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2017**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 60 216 413 dinars et un résultat net de la période de 553 577 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.  
Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 60 274 DT.
- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Salamambo Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (*OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire*) des obligations pour un montant global de 2 580 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**BILAN**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>47 427 910,268</b>	<b>34 079 412,406</b>	<b>41 775 947,573</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		44 502 226,668	31 793 359,126	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		2 925 683,600	2 286 053,280	1 016 819,100
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>12 766 348,567</b>	<b>12 813 114,554</b>	<b>10 998 541,099</b>
	a- Placements monétaires		3 142 725,127	1 997 077,707	3 639 394,807
	b- Disponibilités		9 623 623,440	10 816 036,847	7 359 146,292
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>22 153,759</b>	<b>126 929,082</b>	<b>40 623,288</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>60 216 412,594</b>	<b>47 019 456,042</b>	<b>52 815 111,960</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>275 168,939</u></b>	<b><u>116 657,004</u></b>	<b><u>152 159,021</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	194 355,441	102 709,347	119 825,394
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	80 813,498	13 947,657	32 333,627
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>59 941 243,655</u></b>	<b><u>46 902 799,038</u></b>	<b><u>52 662 952,939</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.7</b>	<b>58 815 185,760</b>	<b>45 734 125,430</b>	<b>50 417 767,895</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>1 126 057,895</u></b>	<b><u>1 168 673,608</u></b>	<b><u>2 245 185,044</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 126 057,895	1 168 673,608	2 245 185,044
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>60 216 412,594</b>	<b>47 019 456,042</b>	<b>52 815 111,960</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b><u>661 724,284</u></b>	<b><u>1 221 833,095</u></b>	<b><u>589 076,045</u></b>	<b><u>714 695,845</u></b>	<b><u>1 729 875,444</u></b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		595 730,934	1 155 839,745	274 997,925	400 617,725	1 415 797,324
Revenus des titres OPCVM		65 993,350	65 993,350	314 078,120	314 078,120	314 078,120
<b>PR 2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.2</b>	<b><u>115 206,291</u></b>	<b><u>217 065,600</u></b>	<b><u>119 886,292</u></b>	<b><u>169 207,950</u></b>	<b><u>399 069,937</u></b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>776 930,575</u></b>	<b><u>1 438 898,695</u></b>	<b><u>708 962,337</u></b>	<b><u>883 903,795</u></b>	<b><u>2 128 945,381</u></b>
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b><u>-131 031,751</u></b>	<b><u>-253 906,411</u></b>	<b><u>-82 930,190</u></b>	<b><u>-117 071,904</u></b>	<b><u>-355 284,159</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>645 898,824</u></b>	<b><u>1 184 992,284</u></b>	<b><u>626 032,147</u></b>	<b><u>766 831,891</u></b>	<b><u>1 773 661,222</u></b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b><u>-56 984,830</u></b>	<b><u>-106 000,483</u></b>	<b><u>-15 220,743</u></b>	<b><u>-25 020,544</u></b>	<b><u>-63 633,123</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>588 913,994</u></b>	<b><u>1 078 991,801</u></b>	<b><u>610 811,404</u></b>	<b><u>741 811,347</u></b>	<b><u>1 710 028,099</u></b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b><u>43 780,348</u></b>	<b><u>47 066,094</u></b>	<b><u>383 891,499</u></b>	<b><u>426 862,261</u></b>	<b><u>535 156,945</u></b>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b><u>632 694,342</u></b>	<b><u>1 126 057,895</u></b>	<b><u>994 702,903</u></b>	<b><u>1 168 673,608</u></b>	<b><u>2 245 185,044</u></b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b><u>-43 780,348</u></b>	<b><u>-47 066,094</u></b>	<b><u>-383 891,499</u></b>	<b><u>-426 862,261</u></b>	<b><u>-535 156,945</u></b>
<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b>		<b><u>-32 510,694</u></b>	<b><u>-4 364,718</u></b>	<b><u>-38 123,957</u></b>	<b><u>-34 527,957</u></b>	<b><u>44 820,349</u></b>
<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b>		<b><u>3 537,944</u></b>	<b><u>8 775,068</u></b>	<b><u>-248 195,213</u></b>	<b><u>-245 656,533</u></b>	<b><u>-245 454,659</u></b>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<b><u>-6 364,501</u></b>	<b><u>-6 364,501</u></b>	<b><u>-26 771,961</u></b>	<b><u>-28 483,991</u></b>	<b><u>-28 483,991</u></b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>553 576,743</u></b>	<b><u>1 077 037,650</u></b>	<b><u>297 720,273</u></b>	<b><u>433 142,866</u></b>	<b><u>1 480 909,798</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>553 576,743</u></b>	<b><u>1 077 037,650</u></b>	<b><u>297 720,273</u></b>	<b><u>433 142,866</u></b>	<b><u>1 480 909,798</u></b>
a- Résultat d'exploitation	588 913,994	1 078 991,801	610 811,404	741 811,347	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-32 510,694	-4 364,718	-38 123,957	-34 527,957	44 820,349
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 537,944	8 775,068	-248 195,213	-245 656,533	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	-6 364,501	-6 364,501	-26 771,961	-28 483,991	-28 483,991
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>3 558 206,660</u></b>	<b><u>6 201 253,066</u></b>	<b><u>25 104 006,050</u></b>	<b><u>45 142 966,413</u></b>	<b><u>49 855 353,382</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>11 283 223,181</b>	<b>28 226 848,126</b>	<b>32 337 731,866</b>	<b>60 115 197,509</b>	<b>80 430 666,008</b>
- Capital	11 682 400,000	29 409 500,000	34 791 700,000	64 926 500,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-399 176,819	-1 182 651,874	-2 453 968,134	-4 811 302,491	-6 065 333,992
<b>b- Rachats</b>	<b>7 725 016,521</b>	<b>22 025 595,060</b>	<b>7 233 725,816</b>	<b>14 972 231,096</b>	<b>30 575 312,626</b>
- Capital	7 994 900,000	22 949 700,000	7 781 500,000	16 146 600,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-269 883,479	-924 104,940	-547 774,184	-1 174 368,904	-2 083 787,374
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 111 783,403</b>	<b>7 278 290,716</b>	<b>25 401 726,323</b>	<b>45 576 109,279</b>	<b>51 336 263,180</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>					
a- En début de période	55 829 460,252	52 662 952,939	21 501 072,715	1 326 689,759	1 326 689,759
b- En fin de période	59 941 243,655	59 941 243,655	46 902 799,038	46 902 799,038	52 662 952,939
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	580 533	552 810	232 138	14 441	14 441
b- En fin de période	617 408	617 408	502 240	502 240	552 810
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>97,085</b>	<b>97,085</b>	<b>93,387</b>	<b>93,387</b>	<b>95,264</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,82%</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,33%</b>	<b>3,32%</b>	<b>3,70%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 30-06-2017**

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

##### **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 30-06-2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

<b>LIBELLE</b>		<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Emprunts d'Etat	(1)	24 610 780,522	17 874 454,355	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	19 891 446,146	13 918 904,771	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	2 925 683,600	2 286 053,280	1 016 819,100
<b>Total</b>		<b>47 427 910,268</b>	<b>34 079 412,406</b>	<b>41 775 947,573</b>

#### (1) Emprunts d'Etat :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/06/2017</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>23 886 232,000</b>	<b>24 610 780,522</b>	<b>40,87%</b>
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 873 609,017	3,11%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	8 808 925,507	14,63%
BTA072017	700	699 580,000	736 909,160	1,22%
BTA082022	50	47 700,000	50 214,703	0,08%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 141 122,135	21,82%

#### (2) Obligations des sociétés :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/06/2017</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>19 426 088,000</b>	<b>19 891 446,146</b>	<b>33,03%</b>
AIL 2015-1	15 000	1 200 000,000	1 266 196,602	2,10%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 494 979,507	4,14%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	2 000 000,000	2 010 055,890	3,34%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	16 000,000	16 542,510	0,03%

ATTIJARI LEASE 2015-1	500	30 000,000	30 349,808	0,05%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 922,192	0,05%
BNASUB09	1 700	79 288,000	80 085,659	0,13%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 025 464,110	1,70%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	1 380 000,000	1 424 017,841	2,36%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 600 000,000	1 612 098,630	2,68%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 508,142	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	18 000,000	18 048,290	0,03%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	832 729,425	1,38%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 597 852,765	2,65%
HL 2016-1 7.65%	5 000	400 000,000	400 201,206	0,66%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 036 049,315	1,72%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 631 298,631	2,71%
TLS2016-1	15 000	1 200 000,000	1 217 161,644	2,02%
UBCI 2013	800	48 000,000	48 221,772	0,08%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 057 091,507	3,42%
UIB SUB 2015	10 600	636 000,000	637 341,002	1,06%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	408 229,698	0,68%

**(3) Titres OPCVM :**

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 969 467,969</b>	<b>2 925 683,600</b>	<b>4,86%</b>
Union Financière ALYSSA SICAV	29 050	2 969 467,969	2 925 683,600	4,86%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>65 993,350</b>	<b>65 993,350</b>	<b>314 078,120</b>	<b>314 078,120</b>	<b>314 078,120</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>595 730,934</b>	<b>1 155 839,745</b>	<b>274 997,925</b>	<b>400 617,725</b>	<b>1 415 797,324</b>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	318 734,358	633 965,589	153 018,105	224 925,020	813 637,904
Revenus des obligations privées	276 996,576	521 874,156	121 979,820	175 692,705	602 159,420
<b>TOTAL</b>	<b>661 724,284</b>	<b>1 221 833,095</b>	<b>589 076,045</b>	<b>714 695,845</b>	<b>1 729 875,444</b>

**3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 12 766 348,567 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	3 142 725,127	1 997 077,707	3 639 394,807	5,22%
Disponibilités	(2)	9 623 623,440	10 816 036,847	7 359 146,292	15,98%
<b>Total</b>		<b>12 766 348,567</b>	<b>12 813 114,554</b>	<b>10 998 541,099</b>	<b>21,20%</b>

**(1) Placements monétaires :**

**a) Bons de trésor à court terme :**

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/06/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	145 671,168	0,24%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>142 887,648</b>	<b>145 671,168</b>	<b>0,24%</b>

**b) Certificats de dépôts :**

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
UBCI	4,83%	20 jours	12/06/2017	498 929,539	499 946,341	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	14/06/2017	498 929,539	499 839,065	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	16/06/2017	498 929,539	499 731,846	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	21/06/2017	498 929,539	499 464,053	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	29/06/2017	997 859,078	998 072,654	1,66%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>2 993 577,234</b>	<b>2 997 053,959</b>	<b>4,98%</b>

**(2) Disponibilités :**

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	6 500 000,000	5 500 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	34 555,836	23 533,480	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	26 325,342	38 757,479	27 023,216
Avoirs en banque	3 062 742,262	5 253 745,888	3 821 651,515
<b>Total</b>	<b>9 623 623,440</b>	<b>10 816 036,847</b>	<b>7 359 146,292</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 378,568	2 710,426	185,248	1 696,084	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	25 172,989	64 365,322	33 609,733	45 871,860	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	88 654,734	149 989,852	86 091,311	121 640,006	264 946,000
<b>TOTAL</b>	<b>115 206,291</b>	<b>217 065,600</b>	<b>119 886,292</b>	<b>169 207,950</b>	<b>399 069,937</b>

**3.3 – Créances d'exploitations :**

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

### 3.4 –Autres actifs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>22 153,759</b>	<b>126 929,082</b>	<b>40 623,288</b>
	RS sur BTA	22 153,759	126 929,082	40 623,288

### 3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>194 355,441</b>	<b>102 709,347</b>	<b>119 825,394</b>
	Frais de gestionnaire	58 236,334	36 858,360	53 256,196
	Frais de dépositaire	28 211,663	14 387,658	13 313,761
	Frais des distributeurs	107 907,444	51 463,329	53 255,437

### 3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>80 813,498</b>	<b>13 947,657</b>	<b>32 333,627</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	8 961,834	2 400,000	16 941,258
	Redevance CMF	4 877,681	3 587,089	4 492,206
	Contribution conjoncturelle 7.5%	60 273,652	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	6 700,331	7 960,568	10 900,163

### 3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2016</b>	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	29 409 500
* Nombre de titres émis	294 095
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	22 949 700
* Nombre de titres rachetés	229 497
<b>Capital au 30/06/2017</b>	
* Montant en nominal	61 740 800
* Nombre de titres	617 408
* Nombre d'actionnaires	317

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 7 278 290,716 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/06/2017 est de 617 408 contre 552 810 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2016</u></b>	<b><u>50 417 767,895</u></b>	<b><u>50 417 767,895</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>29 409 500,000</u></b>	<b><u>29 409 500,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-22 949 700,000</u></b>	<b><u>-22 949 700,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>1 937 617,865</u></b>	<b><u>3 063 675,760</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-4 364,718	-4 364,718
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 775,068	8 775,068
- Frais de négociation de titres	-6 364,501	-6 364,501
- Régularisation sommes capitalisables	-598 405,314	-598 405,314
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	292 792,286	292 792,286
- Sommes capitalisables		1 126 057,895
<b><u>Montant fin de période au 30/06/2017</u></b>	<b><u>58 815 185,760</u></b>	<b><u>59 941 243,655</u></b>

### 3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/06/2017 s'élèvent à 1 126 057,895 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 078 991,801	741 811,347	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	47 066,094	426 862,261	535 156,945
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 126 057,895</u></b>	<b><u>1 168 673,608</u></b>	<b><u>2 245 185,044</u></b>

### 3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.04.17 au 30.06.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 30.06.17</b>	<b>Période du 01.04.16 au 30.06.16</b>	<b>Période du 01.01.16 au 30.06.16</b>	<b>Période du 01.01.16 au 31.12.16</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>131 031,751</u></b>	<b><u>253 906,411</u></b>	<b><u>82 930,190</u></b>	<b><u>117 071,904</u></b>	<b><u>355 284,159</u></b>
Rémunération du gestionnaire	58 236,334	112 847,294	36 857,860	52 031,953	157 904,067
Rémunération du dépositaire	14 559,083	28 211,823	9 214,470	13 007,998	39 476,025
Rémunération des distributeurs	58 236,334	112 847,294	36 857,860	52 031,953	157 904,067

### 3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>56 984,830</b>	<b>106 000,483</b>	<b>15 220,743</b>	<b>25 020,544</b>	<b>63 633,123</b>
Redevance CMF	14 559,083	28 211,823	9 214,470	13 007,998	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7.5%	33 619,859	60 273,652	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 805,888	17 515,008	6 006,273	12 012,546	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>8 805,888</b>	<b>17 515,008</b>	<b>6 006,273</b>	<b>12 012,546</b>	<b>24 157,098</b>
Taxes	2 269,189	4 513,444	56,373	112,746	226,729
Frais bancaires	27,475	54,648	28,229	56,457	113,534
Publication BO CMF	475,070	944,919	485,283	970,567	1 951,800
Honoraires CAC	1 675,398	3 332,384	1 670,944	3 341,888	6 720,500
Frais AGO et publications	1 277,068	2 540,103	667,170	1 334,341	2 683,346
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,606	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	89,878	178,768	0,000	0,000	0,000
Autres	0,029	0,057	114,668	229,334	461,189

## 4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### **4-3 Rémunération des distributeurs:**

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

### **5. AUTRES INFORMATIONS**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 60 273,652 DT.